

TABLE DES MATIÈRES

	AVANT- PROPOS	2
1	SOCIÉTAIRES	3
2	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
3	PERCEPTION ET RÉPARTITION DES DROITS	4
3.1	DROITS DE REPRÉSENTATION	4
3.2	DROITS D'ÉMISSION	4
3.2.1	SRG SSR idée suisse	4
3.2.2	AUTRES DIFFUSEURS	5
3.3	DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE	5
3.3.1	RÉPERTOIRE DRAMATIQUE	5
3.3.2	DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE AUDIOVISUELS REPRÉSENTÉS	6
3.3.3	DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE DU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL FRANCOPHONE	6
3.4	DROITS DE REPRODUCTION	6
3.5	DROITS VERSÉS ET PERÇUS À L'ÉTRANGER	6
4	RELATIONS NATIONALES	7
4.1	RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SUISSES	7
4.2	COLLABORATION AVEC SUISSIMAGE	7
5	RELATIONS INTERNATIONALES	8
6	GESTION DE LA SOCIÉTÉ	9
6.1	SITE INTERNET SSA ET INFORMATIQUE	9
6.2	FICHIERS INTERNATIONAUX	10
6.2.1	IDA-CISAC	10
6.2.2	ISAN	10
6.3	CARTE DE MEMBRE SSA	10
6.4	QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX MEMBRES SSA	11
6.5	PERSONNEL	12
6.6	RÉPARTITION DES FRAIS	12
7	ENCAISSEMENTS COMPARATIFS DES DROITS	13
8	POURCENTAGE PAR SECTEURS DE L'ENCAISSEMENT TOTAL	14
9	UTILISATION DES DROITS	14
10	DROITS NETS RÉPARTIS	15
10.1	RÉPARTITION PAR TYPE DE DROITS	15
10.2	PROPORTION DE DROITS VERSÉS AUX MEMBRES SSA	16
10.3	RÉPARTITION DES DROITS D'ÉMISSION	17
10.4	VERSEMENTS AUX MEMBRES	17
10.5	DÉCLARATIONS D'ŒUVRES	17
11	FONDS CULTUREL	18
12	FONDS DE SOLIDARITÉ	21
13	FONDS DE PRÉVOYANCE: « FONDS DE SECOURS DE LA SSA »	21
14	COMMISSIONS	21
14.1	COMMISSION CONSULTATIVE DES AUTEURS	21
15	ORGANES DE LA SOCIÉTÉ	22
15.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION	22
15.2	COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	23
15.3	AUTRES ORGANES ET DIRECTION	23
15.4	ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION	24
16	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2002	26
16.1	COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2002	27
16.2	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	27
17	COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES	28
17.1	BILAN	28
17.2	PROFITS ET PERTES	28
18	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	29

AVANT-PROPOS

Les bourses du monde font grise mine face à l'inexorable chute de leurs indices, les économies des pays développés ne présentent guère meilleure figure, leurs taux de croissance ne volent pas très haut. Cela serait-il cohérent avec le recul des perceptions d'une société d'auteurs comme la SSA ? Chacun connaît la métaphore du vol du papillon en Australie qui pourrait créer des cataclysmes climatiques à l'autre bout du monde... En l'occurrence ce serait plutôt les soubresauts du monde qui agiteraient le vol du papillon!

Les prévisions de l'administration de la SSA n'ont jamais été celles de certains chefs d'état affichant leur optimisme électoral: elles ont toujours été raisonnablement prudentes. Les résultats se trouvent alors conformes au budget.

Il est probable que si la coûteuse manifestation nationale Expo.02 avait fait preuve elle de plus de prudence ou surtout d'humilité dans ses prospectives, le paysage scénique romand aurait pu afficher un meilleur visage cette année. En mobilisant soudainement tous les moyens financiers et les énergies, ce genre de manifestation de prestige bouleverse un équilibre existant sans véritablement parvenir à dynamiser ni une culture, ni ceux qui l'animent et la vivent.

Pour le reste, la globalisation actuelle, qui est sans conteste un mouvement de l'histoire du monde, pose aux auteurs et à leurs sociétés

des défis qui sont loin d'être gagnés d'avance. L'avenir ne se présente aujourd'hui sans obstacle pour personne. Je parle de l'année à laquelle s'intéresse ce rapport annuel, mais j'écris dans le temps présent de 2003. La guerre aberrante que vient de déclarer le président étasunien aura des conséquences sur nos sociétés. Par delà les morts et les souffrances plus ou moins lointaines mais de toute façon inacceptables, des questions de démocratie et de droit sont mises en cause. Celui qui se considère le plus fort peut faire fi de l'opinion publique et du droit international. Une telle dérive n'est pas anodine.

En ce qui nous concerne plus particulièrement, chacun sait que les droits d'auteurs sont partie intégrante des Droits de l'homme. Ils sont par conséquent à défendre avec la même énergie que ces derniers. Une humanité vivante, intelligente, qui avance, qui se respecte, ne saurait se concevoir sans ses créateurs. Une humanité qui respecte ses créateurs leur accorde une place équitable dans sa vie sociale.

Pour qu'une telle humanité ne soit pas qu'une utopie, il appartient aux auteurs justement, inlassablement, de projeter leur générosité, d'affirmer que leur force de pensée et d'invention est essentielle au monde et ne produit pas des marchandises régies par les seules lois du commerce. Il leur appartient d'exiger toujours le droit au respect de leurs droits!



Claude Champion, président

I SOCIÉTAIRES

Au 31 décembre 2002, l'effectif des membres de la société était de 1503 auteurs et ayants droit. En cours d'année, la SSA a enregistré une démission. La SSA déplore les décès de Mme Krassimira

Hauswirth, MM. Alain Bloch, André-Gabriel Borge, Fernand Distretti, Pierre-Laurent Ellenberger, Gilbert Guex, José-Albert Mottier, Dominic Noble, Henri Noverraz, Pierre Ruegg et Martial Wannaz.

2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le 8 juin 2002 au Théâtre de Vidy à Lausanne en présence d'une centaine de membres et d'invités. Après les rapports de Claude Champion (président) et de Pierre-Henri Dumont (directeur), l'Assemblée a approuvé, dans l'ordre:

- le Rapport annuel et les comptes 2001, suivant sur ce dernier point le rapport de l'Organe de Contrôle;
- elle a donné décharge au Conseil d'administration et à l'Organe de Contrôle;
- elle a renouvelé pour trois ans le mandat d'administratrice de Dominique de Rivaz et approuvé l'élection de deux nouveaux administrateurs, Emanuelle delle Piane et Charles Lombard.

M^e Philippe Zoelly, président de la Fondation

Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a ensuite dressé le bilan de ce Fonds en faveur des auteurs.

L'assemblée a encore donné son approbation à la modification de la clé de répartition des taux attribués pour 2002 aux différents Fonds de la SSA, soit: Fonds de prévoyance 3,9% (avant 1%), Fonds de solidarité 0,1% (avant 0,5%) et Fonds culturel 6% (avant 8,5%).

Simone Collet, présidente de la Commission consultative des auteurs, continue l'assemblée avec son rapport sur les activités 2002 de cette commission.

L'assemblée générale s'est terminée par quelques interventions informatives, amicales et la présentation de l'Association EnJeu Public.

Avant l'apéritif et le repas, les membres et les invités ont vivement applaudi un spectacle humoristique de Yann Lambiel.

3 PERCEPTION ET RÉPARTITION DES DROITS

La perception globale des droits pour l'année 2002 est en baisse sensible avec un encaissement de Fr. 13 811 644.- contre Fr. 15 239 000.- pour l'année précédente. Cette baisse globale de plus de 9% avait été prévue par le budget prévisionnel de 2002 qui partait d'un encaissement de Fr. 13 730 000.-.

En résumé, les modifications des encaissements sont les suivantes:

- petite diminution des droits de représentation
- diminution plus sensible des droits d'émission

- stabilité des encaissements des droits de GCO dramatique
- forte diminution des droits de GCO francophone
- diminution des droits en provenance de l'étranger

Cette diminution globale ne doit pas être considérée comme une tendance négative, mais plutôt comme une des conséquences de fluctuations annuelles liées entre autre à des rattrapages sur certains droits.

3.1 DROITS DE REPRÉSENTATION

L'année 2002 a été marquée par l'activité de représentation liée à Expo.02 qui a fortement influencé l'ensemble des spectacles en Suisse Romande.

Ainsi, du fait des nombreuses manifestations sur les différents artéplages, les spectacles traditionnels hors Expo.02 ont sensiblement diminué. Cette diminution devait cependant être compensée par les spectacles prévus dans le cadre d'Expo.02, mais nous devons constater que les prévisions d'Expo.02 n'ont dans ce domaine guère été tenues. En réalité, nous

sommes à près de 50% du budget prévu pour cette manifestation.

La baisse totale dans le domaine du théâtre professionnel est de 2%, ceci malgré l'apport des spectacles d'Expo.02.

Dans le domaine du théâtre amateur les chiffres restent stables et ne varient guère d'une année à l'autre.

En ce qui concerne l'encaissement des débiteurs, nous avons quelques soucis par rapport à certains festivals qui continuent, comme par le passé, à jongler avec des équilibres financiers précaires.

3.2 DROITS D'ÉMISSION

3.2.1 SRG SSR idée suisse

L'importante baisse des encaissements de Fr. 350 000.- (env. 6,5%) s'explique principalement par deux raisons.

La première est la chute de l'utilisation par la radio de notre répertoire dramatique: cette chute, commencée depuis quelques années, ne s'est pas ralentie. On doit constater que c'est la télévision qui a remplacé l'utilisation du répertoire dramatique à la radio.

Un deuxième élément consiste dans des rattrapages qui ont eu leur effet en 2001.

Sur le plan de l'utilisation minutaire nous constatons une relative stabilité. Les contrats en cours ont démontré leur utilité, ceci dans l'intérêt des deux parties.

Il est intéressant de noter que l'augmentation des programmes, notamment par les chaînes complémentaires d'information (telles que «SF Info»), donne d'autres perspectives à notre diffuseur national.

En parallèle, la transmission en «simulcast» (transmission simultanée des émissions par l'intermédiaire d'internet) en est encore à ses débuts.

3.2.2 Autres diffuseurs

Satellite

La SSA intervient de manière ponctuelle pour la perception de droits d'émission lorsque les œuvres de son répertoire sont diffusées par la chaîne satellitaire *3sat*, programme auquel contribue la SF DRS. La perception dans ce secteur est remontée au niveau de l'an 2000, après le recul constaté en 2001.

Télévisions et radios privées, locales, régionales

Les travaux de perception et de répartition des droits d'émission concernant les radios locales en Suisse romande se sont déroulés sans difficulté, en application de l'accord de collaboration avec ProLitteris conclu en 2000. Les radios locales qui transmettent leurs

émissions simultanément et sans modification par l'Internet ont toutes signé une extension de leur contrat avec la SSA pour cette nouvelle forme d'utilisation supplémentaire. Par ailleurs, toutes les radios romandes ou tessinoises non encore liées par contrat avec la SSA ont déclaré ne pas utiliser son répertoire. Ce secteur entre donc maintenant dans une phase de stabilité.

Avec la disparition du diffuseur privé zurichois TV3 fin 2001, la perception dans le secteur des télévisions privées, locales et régionales s'est effondrée en 2002, pour se réduire aux interventions ponctuelles de la SSA lors de l'utilisation de son répertoire.

Télévision à péage

La SSA est toujours en tractation pour ces droits et nous espérons vivement qu'une solution pourra être trouvée dans le courant de l'année 2003.

3.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

3.3.1 Répertoire dramatique

Tarifs communs 1 et 2 (droits de retransmission par câble ou réémetteurs)

La petite augmentation est liée au bassin de diffusion. La densité suisse étant une des plus importantes au monde, il n'est guère possible d'augmenter ces chiffres, sans une nouvelle augmentation de prix, liée à de nouvelles négociations de tarifs.

Tarif commun 3 (réception publique)

L'importante diminution est liée à des fluctuations de perception annuelle. Certaines années, des perceptions partielles sont cumulées pour deux années: 2002 correspond aux perceptions strictes de l'année en cours, alors que 2001 incluait un rattrapage important pour l'année 2000.

Tarif commun 4 (copie privée)

Comme pour les années précédentes, ces encaissements sont en diminution. Cela correspond à la réalité du marché des supports

analogiques. Ces supports sont de plus en plus supplantés par des supports digitaux, CD et DVD principalement.

Cette tendance à la baisse devrait changer pour 2003, puisque le nouveau tarif pour les supports digitaux est entré en vigueur au premier janvier 2003. Ce genre de changement nécessite de nouvelles négociations de tarif relativement longues avec les associations impliquées.

Tarifs communs 5 et 6 (location)

Les encaissements sont très proches d'une année à l'autre, surtout au vu de leur faible importance sans signification majeure.

Tarif commun 7 (utilisations scolaires)

La stabilité se maintient dans ce tarif et ne subit pas de modification de l'encaissement.

Tarif commun 8 (droits de reprographie)

Selon accord avec ProLitteris, ces droits sont directement gérés par cette dernière pour nos membres.

3.3.2 Droits de gestion collective obligatoire audiovisuels représentés

Ces droits, qui sont progressivement remplacés par les droits de la gestion collective francophone, diminuent constamment.

3.3.3 Droits de gestion collective obligatoire du répertoire audiovisuel francophone

L'encaissement des droits audiovisuels francophones pour 2002 s'est rapproché du

niveau de l'année 2000, avec un total de Fr. 2 620 000.- contre Fr. 2 333 000.-. En 2001, nous avons une très forte augmentation des encaissements de droits nets, suite aux résultats des premières analyses comparées des dépouillements respectifs de Suissimage et de SSA.

Les droits de 2001, répartis en 2002, se sont rapprochés de la clé de partage entre les deux sociétés, qui avait été fixée au départ.

La conséquence est une diminution sensible de Fr. 765 000.- de ces encaissements.

3.4 DROITS DE REPRODUCTION

La perception dans le domaine des droits de reproduction a de nouveau subi un recul par rapport à l'exercice précédent. Nous constatons que ce type d'intervention reste encore marginal

et espérons que la gestion collective des droits concernant notamment les vidéogrammes pourra se systématiser à l'avenir.

3.5 DROITS VERSÉS ET PERÇUS À L'ÉTRANGER

En 2002, la SSA a versé des droits à 20 sociétés sœurs étrangères établies dans 14 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Mexique, Portugal et République tchèque. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines d'activité de nos sociétés sœurs.

Dans le sens inverse, la SSA a reçu des redevances provenant de 13 sociétés concernant l'exploitation des œuvres créées par les membres de la SSA dans 13 pays différents: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne et Portugal. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a diminué de 14% mais elle s'est maintenue, du point de vue de l'histoire

de la SSA, à un niveau élevé. La rémunération pour l'exploitation des œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques constitue 40,6% de ces perceptions, l'exploitation des œuvres audiovisuelles et radiophoniques 59,4%. Les droits d'émission sont identifiés comme la plus grande source de revenus de nos membres réalisés à l'étranger; toutefois, nous notons un accroissement continu des droits de représentation. L'écrasante majorité des perceptions provient des pays latins et nous notons la réjouissante augmentation des redevances en provenance de l'Italie, dans le secteur audiovisuel notamment.

239 membres de la SSA, soit près d'un sixième du nombre total de nos membres, ont bénéficié de droits provenant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger.

4 RELATIONS NATIONALES

4.1 RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SUISSES

La SSA a activement participé aux travaux de ch-dramaturgie. Elle a permis la création du nouveau site de cette association qui permet maintenant une consultation et une recherche directe des oeuvres dramatiques suisses. Elle a également pu remettre les bibliothèques de ch-dramaturgie aux associations suisses de théâtres amateurs suisse-alsaciennes et suisse-romands. La consultation des ouvrages peut être obtenue directement auprès de ces associations, en complément de la recherche faite par l'intermédiaire du site.

La SSA est aussi membre de nombreuses associations dont ALAI Suisse (elle y est représentée par son directeur Pierre-Henri Dumont, qui en est le vice-président), Suisseculture, SAFE (association pour la lutte contre la piraterie), Association suisse du court métrage, Memoriav (association pour la

sauvegarde des archives), Institut International du Théâtre, Forum suisse pour le droit de la communication, etc.

La collaboration avec les quatre autres sociétés de perception de droits d'auteur et de droits voisins suisses (Suissimage, ProLitteris, Suisa et Swissperform) est très bonne et permet aux sociétés d'avoir une politique commune face aux utilisateurs. Ces relations sont entretenues par des réunions régulières des directions des cinq sociétés.

Enfin, la SSA a poursuivi sa collaboration avec les autres sociétés de gestion suisses dans le domaine du multimédia. Le SMCC (Swiss Multimedia Copyright Clearingcenter), guichet unique qui permet aux utilisateurs d'obtenir des informations et des autorisations concernant les produits hors ligne (notamment cédéroms), est opérationnel depuis 1997.

4.2 COLLABORATION AVEC SUISSIMAGE

Les organes communs de Suissimage et de la SSA ont fonctionné à la satisfaction des deux parties.

Dans le cadre du CDC (réunion de membres du conseil et de la direction) qui s'est réuni deux fois durant l'année, nous n'avons pu que constater les progrès de notre collaboration, ainsi que les éléments positifs qu'elle apporte aux deux sociétés.

Par ailleurs, lors de la SDD (réunion des directions) qui s'est réunie huit fois, nous avons commencé à résoudre les problèmes inhérents à la mise en commun des résultats de dépouillement afin d'unifier les tarifs de paiement.

Il s'agit de comparer les analyses d'origines différentes pour les mêmes œuvres, avec une information en provenance des producteurs ou distributeurs ainsi que des auteurs. Les sources étant différentes, nous nous trouvons confronté à de légères variations qui rendent difficiles des comparaisons électroniques automatiques. Les nombreux travaux dans ce domaine permettent d'améliorer cet état ainsi que la précision de nos répartitions communes.

Cet aspect devra être réglé lors de l'introduction de la nouvelle norme d'identification des œuvres audiovisuelles.

5 RELATIONS INTERNATIONALES

CISAC

(Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

La SSA a participé activement aux différentes manifestations concernant son répertoire.

L'année 2002 a été l'année du congrès (tous les deux ans) qui s'est réuni à Londres. La SSA était représentée par son président Claude Champion et son directeur Pierre-Henri Dumont. Ce congrès était d'autant plus attendu qu'il aurait dû remettre sur la bonne voie une collaboration devenue difficile sur le plan international. Cependant, rien n'a été réglé: toute discussion, notamment quant à une refonte des statuts, a été repoussée au congrès suivant de 2004. Les divergences entre les représentants des différents répertoires sont loin d'être résolues et le congrès de Londres a montré une prédominance écrasante des sociétés de musique et de l'emprise des éditeurs et autres multinationales.

Nous devons donc attendre le prochain congrès en 2004 pour prendre une décision commune aux sociétés audiovisuelles et dramatiques pour mieux définir notre place dans cette association ou pour investir dans une autre structure plus favorable aux intérêts de nos auteurs.

L'autre réunion importante nous concernant dans le cadre de la CISAC est la Commission technique audiovisuelle, dramatique et littéraire. Jürg Ruchti et Pierre-Henri Dumont ont assisté à cette réunion qui s'est déroulée à Edimbourg, sur l'invitation de notre société sœur ALCS. Par ailleurs, Jürg Ruchti a représenté la SSA à l'occasion de la conférence annuelle de la Commission technique « radiodiffusion et télédiffusion » qui s'est tenue à Bratislava et dont les travaux visent avant tout la perception et la tarification des droits d'auteur dans le domaine de la diffusion et de la retransmission par câble.

ALAI

(Association Littéraire et Artistique Internationale)

Cette année, c'est ALAI Suisse, en collaboration avec les sociétés de perception suisses, qui a invité les membres ALAI Internationale pour des journées d'études à Neuchâtel. Celles-ci se sont déroulées au mois de septembre, permettant ainsi aux nombreux participants venus du monde entier de mieux faire connaissance de la Suisse, notamment avec Expo.02. La SSA était représentée par son directeur, ainsi que par sa juriste, Sandra Gerber Bugmann.

AIDAA

(Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel)

L'assemblée générale annuelle de cette association a eu lieu à Cracovie, dans le cadre du festival du film de cette ville. Une bonne occasion de faire connaissance avec les milieux du cinéma polonais et d'avoir un échange de vue plus approfondi.

L'AIDAA est très active dans les différents domaines de l'audiovisuel, notamment par une forte présence dans les cadres des instances de l'Union européenne. Au vu des problèmes structurels de la CISAC, l'AIDAA a tendance à se substituer de plus en plus à celle-ci.

Actuellement, le bureau exécutif de l'AIDAA est présidé par le directeur de la SSA.

SAA

(Société des Auteurs Audiovisuels)

La SSA, par l'intermédiaire de son directeur, a participé à une réunion de cette association à Bruxelles. La SAA a pour but de faciliter la perception des droits audiovisuels dans des pays tiers, en regroupant les différents répertoires afin d'obtenir une masse critique de droits justifiant une intervention.

6 GESTION DE LA SOCIÉTÉ

6.1 SITE INTERNET SSA ET INFORMATIQUE

Les activités dans le domaine de l'informatique de la SSA se résument pour l'essentiel à la migration du système de gestion de base de données qui s'est déroulée sans heurts à la fin du mois d'août 2002. Les tests des nouvelles versions des programmes et leur validation ont créé temporairement un surcroît de travail considérable pour un certain nombre d'employés. Tout en apportant de nouvelles fonctionnalités et une nette augmentation de la vitesse des traitements, cette migration ne constituait que la première phase de la refonte du système. En effet, après 10 ans d'utilisation, il sera nécessaire d'épurer les programmes existants et de revoir les fondements conceptuels. Si ces derniers ont largement fait leur preuve, il y a également eu de nombreux ajouts effectués tout au long de ces années. Il apparaît donc incontournable de rendre maintenant l'application globalement plus cohérente et plus ergonomique, ainsi que de la modulariser davantage.

La collaboration avec notre partenaire a été poursuivie avec succès: à côté du développement de l'application de gestion, celui-ci intervient dorénavant également en qualité de consultant. Concrètement, les réunions mensuelles avec la société Exel Informatique SA permettent d'élaborer des stratégies, de mieux planifier les

travaux informatiques de la SSA et d'accéder ainsi aux expériences et conseils avisés d'une société disposant de nombreux spécialistes dans les différents domaines des systèmes d'information.

Par ailleurs, les nouveaux programmes facilitant l'échange de documentation avec Suissimage sont opérationnels depuis le début 2002.

Parallèlement, la conception et la réalisation du nouveau site Internet de la SSA nous ont occupés tout au long de l'année. Sous l'impulsion de Sandra Genillard, notre « webmistress », un groupe de travail interne a d'abord finalisé la structure du contenu de ce nouveau site. Ce concept approuvé par le Conseil d'administration, la SSA s'est ensuite adjointe les services d'un graphiste et d'une société spécialisée dans la réalisation et le design de sites Internet. L'ensemble des travaux s'est avéré bien plus important qu'initialement prévu, ce qui a nécessité le report de l'ouverture du nouveau site à 2003. Fin 2002, les relectures des textes étaient en phase finale et la réalisation concrète du futur site déjà bien avancée.

Enfin, l'informaticien de la SSA, Jean-Philippe Zahno, a également assuré la mise à jour des sites Internet de *ch-dramaturgie* et de l'ALAI Suisse.

6.2 FICHIERS INTERNATIONAUX

6.2.1. IDA/CISAC (*International Documentation of Audiovisual Works*)

Les travaux dans ce domaine ont pris un peu de retard. La SACD, en charge du dossier, a dû clarifier la position de la CISAC dans ce fichier, position qui posait un certain nombre de problèmes aux sociétés fondatrices de ce fichier. Finalement, les problèmes aplanis ont permis une refonte complète de ce fichier, qui est actuellement disponible en ligne pour les sociétés membres.

Les travaux devront encore prévoir un certain nombre de corrections de données pour permettre une utilisation rationnelle de ce fichier qui devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2003.

6.2.2. ISAN (*International Standard of Audiovisual Numbering*)

L'année 2002 aura marqué la nouvelle période de cette norme ISO. Pour en permettre l'utilisation, les structures officielles nécessaires ont été créées. L'agence internationale, nommée ISANIA, a été créée à Genève à fin 2002. Les structures de travail se mettent en place et les premiers éléments de ce fichier international seront certainement disponibles pour la fin 2003.

En parallèle, un nouveau groupe de travail ISO a été créé afin d'instaurer des liens avec les besoins spécifiques des radiodiffuseurs, en accrochant une norme ISO complémentaire appelée V-ISAN. Cette nouvelle norme, qui devrait faciliter l'identification des versions spécifiques utilisées par les radiodiffuseurs, prendra encore quelques années pour son élaboration. La SSA, qui par son directeur avait participé pendant plus de six ans à ces travaux, a remis son poste à disposition d'autres sociétés pour la continuation de ce groupe de travail ISO.

6.3 CARTE DE MEMBRE SSA

La carte de membre SSA, qui existe maintenant depuis l'été 2000, rencontre un succès grandissant. En effet, nous avons toujours plus de partenaires, notamment des théâtres qui offrent

aux détenteurs de notre carte de substantielles réductions. A la fin de l'année 2003, la nouvelle édition de la carte, valable jusqu'à fin 2005, sera effectuée et envoyée à tous les membres.

6.4 QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX MEMBRES SSA

Le questionnaire envoyé au mois de juillet a reçu un accueil très positif.

Le conseil d'administration avait décidé de faire une enquête sur le degré de satisfaction des membres quant à la gestion de leurs droits, l'activité culturelle, les services rendus à nos membres, l'information générale donnée, et à leur attente du rôle que doit jouer leur société.

Plus d'un tiers des membres de la SSA y ont répondu et les réponses reçues nous permettent ainsi d'avoir une vision plus précise des attentes de nos membres.

Nous avons reçu de très nombreux encouragements chaleureux, mais aussi quelques remarques plus nuancées.

Environ 10% des questionnaires reçus ont nécessité une réponse personnalisée quant aux problèmes ou questions soulevés. Pour le reste des réponses, la direction, la commission responsable du bulletin d'information ainsi que le conseil d'administration ont discuté des mesures à prendre afin d'améliorer les services de la société.

Les réponses reçues proviennent des auteurs de scène (34%), des auteurs audiovisuels (23%) et 43% d'auteurs actifs dans les deux domaines.

Plus de 93% des auteurs n'ont jamais rencontré de difficultés avec la SSA.

Les problèmes soulevés concernent essentiellement la perception et la répartition des droits en provenance de l'étranger. Il s'agit d'un domaine où nous ne pouvons que difficilement intervenir auprès de nos sociétés sœurs étrangères qui ont d'autres règles et d'autres pratiques.

36% de nos membres consultent notre service juridique avec un taux de satisfaction de 97%.

En ce qui concerne les pressions pour une renonciation aux droits d'auteurs, elles concernent près de 35% des membres. Il s'agit là d'une évolution dangereuse pour les auteurs à laquelle nous devons porter une attention toute particulière. Environ un tiers de ces pressions

a pour origine des organisateurs de spectacles (par exemple renonciation de droits demandée aux chorégraphes), un autre tiers est directement lié à la SSR, et le solde à divers autres intervenants.

La SSA devra être très vigilante lors de négociations de contrats généraux ou d'accords de représentation pour éviter ces pressions dans la mesure du possible.

Nous constatons qu'au niveau des représentations qui éventuellement échapperaient à la vigilance de la SSA, il s'agit de cas exceptionnels qui concernent surtout des domaines difficiles à suivre, sans des informations précises des auteurs. Le répertoire des chorégraphes est l'exemple type du répertoire concerné: sans l'information détaillée du chorégraphe, il est souvent difficile d'identifier le détail d'un programme reçu par la SSA.

Une des questions qui a particulièrement retenu l'attention de la SSA est celle concernant la perception de la SSA par les auteurs ainsi que les souhaits de ce que devrait être la SSA.

Près de 56% des membres perçoivent la SSA comme une société de gestion de droits. Par contre, 64% des membres souhaiteraient un rôle différent de la SSA. A égalité, les membres insistent sur le rôle d'instrument de promotion de droit d'auteur et sur le rôle d'un rassembleur d'énergie créatrice.

En ce qui concerne la communication de la société, il est difficile de trouver des moyens faciles d'information pour sensibiliser nos membres.

Dans les remarques générales, le sujet des différentes régions linguistiques et donc des problèmes de communication a été soulevé à plusieurs reprises. La SSA a prévu, à moyen terme, un certain nombre d'actions pour favoriser la communication et les échanges entre les trois régions linguistiques.

6.5 PERSONNEL

Au 31 décembre 2002, l'effectif total s'élève à 16,2 postes ou 18 personnes, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Stagiaire

Céline Délederray ayant quitté la SSA après avoir passé avec succès ses examens de maturité professionnelle commerciale en 2002, la SSA a décidé de poursuivre sa politique d'offrir une place de stage pour les aspirants à ce diplôme.

Depuis le mois d'août 2002, Solange Bottinelli effectue ainsi à la SSA son stage obligatoire de 10 mois. Elle collabore aux travaux du service audiovisuel et de la comptabilité.

Département juridique

Comme cela a déjà été rapporté dans le précédent rapport annuel, notre nouvelle juriste Sandra Gerber Bugmann est entrée en fonctions au printemps 2002, succédant à Yolanda Steger.

6.6 RÉPARTITIONS DES FRAIS

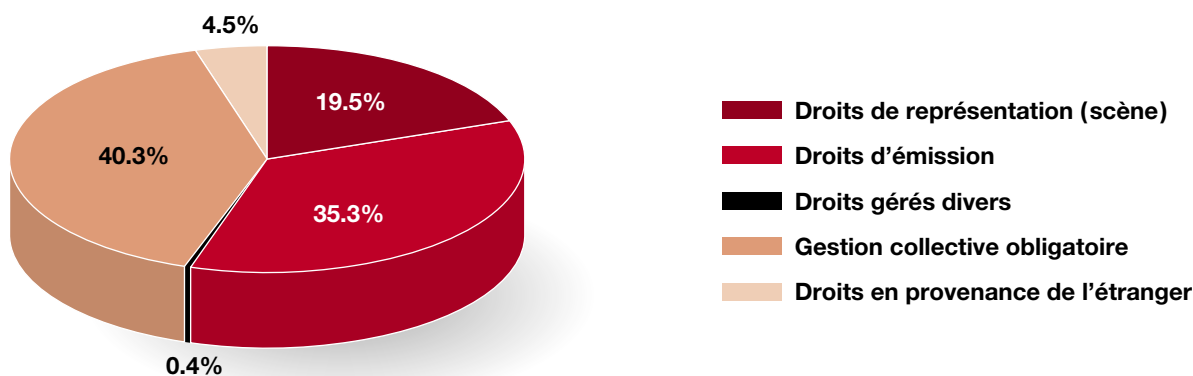
Les frais généraux pour l'année 2002, une fois déduits les revenus externes (sources diverses, intérêts bancaires etc.) s'élèvent à Fr. 2 388 307.- (soit Fr. 2 715 816.- ./ Fr. 3 275 09.-).

En tenant compte de l'encaissement global des droits en 2002, soit Fr. 13 811 644.-, cela représente un taux de frais général de 17.29 % (15.07% en 2001).

En francs	2001	2001	2002	2002
Droits audiovisuels	1 808 455	15.46%	1 906 979	18.16%
Droits de représentation	490 445	17.94%	482 266	17.98%
Droits en provenance de l'étranger	–	–	–	–

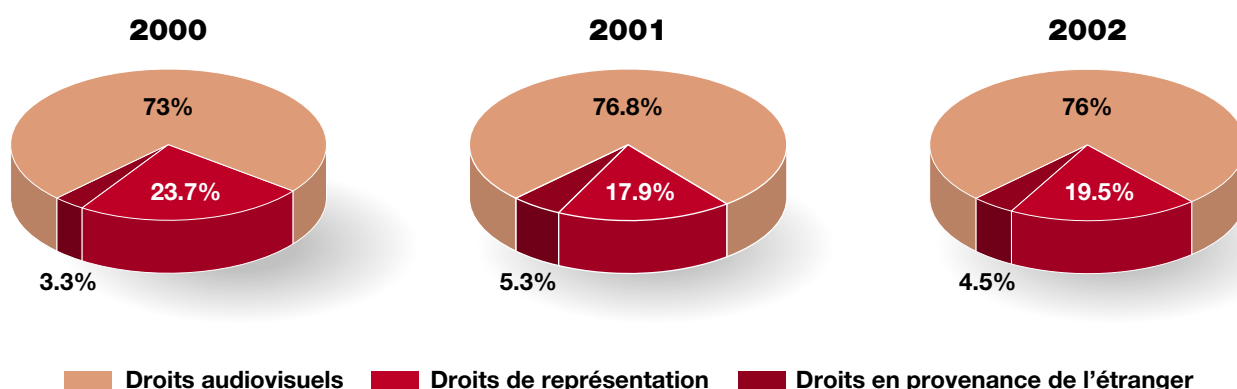
7 ENCAISSEMENTS COMPARATIFS DES DROITS 2001/2002

		2001	2002	% s/encaissements
Droits de représentation (scène)	Théâtre amateur	205 687.10	204 366.65	
	Théâtre professionnel	2 527 348.35	2 477 225.53	
Droits de représentation (scène)		2 733 035.45	2 681 592.18	- 1.88%
Droits d'émission	SSR	5 143 412.30	4 791 225.20	
	Satellite	7 263.35	13 230.00	
	R.&TV locales	90 195.00	45 915.00	
	Divers (stés s., ProLitteris)	26 439.05	17 841.75	
Droits d'émission		5 267 309.70	4 868 211.95	- 7.58%
Droits gérés divers	Contrats individuels	36 553.03	41 667.25	
	Droits reproduction & divers	19 664.00	13 364.40	
Droits gérés divers		56 217.03	55 031.65	- 2.11%
Gest. coll. oblig. (dramatique)	Câble SSA (TC 1-2)	1 934 603.70	2 003 447.25	
	Récept.publ. (TC 3)	458 897.75	382 050.10	
	Copie privée (TC 4)	290 370.32	260 198.10	
	Location (TC 5)	13 028.65	13 617.95	
	Location (TC 6)	7 108.70	5 770.20	
	Utilisat. scol. (TC 7)	36 312.10	37 127.05	
Gest. coll. oblig. représentée (audiovisuel)	TC 1 à 7	268 283.10	240 817.07	
	Divers	4 826.10	8 964.40	
Gest. coll. oblig. audiov. francoph.	TC 1-3	2 428 914.40	1 917 561.41	
	TC 4-6	807 125.61	553 326.38	
	TC 7	153 276.78	152 773.32	
Gestion coll. obligatoire		6 402 747.41	5 575 653.23	- 12.92%
Droits en provenance de l'étranger		780 171.45	631 155.21	
Droits en provenance de l'étranger		780 171.45	631 155.21	- 19.10%
DROITS TOTAUX		15 239 481.04	13 811 644.22	- 9.37%



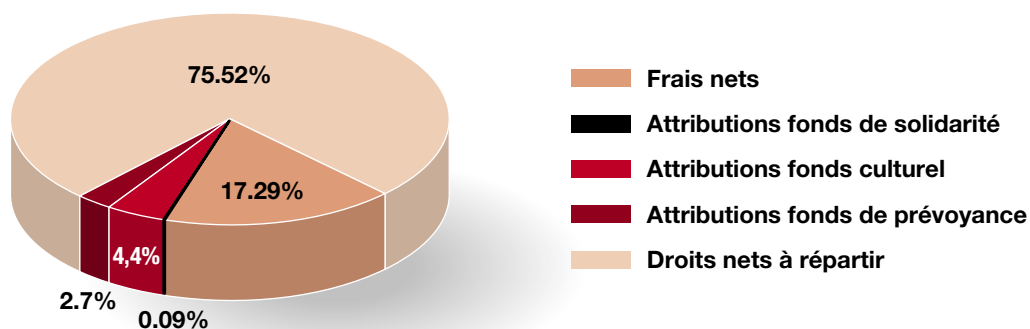
8 POURCENTAGE PAR SECTEURS DE L'ENCAISSEMENT TOTAL

	2000	2001	2002
Droits audiovisuels	73.00%	76.80%	76.00%
Droits de représentation	23.70%	17.90%	19.50%
Droits en provenance de l'étranger	3.30%	5.30%	4.50%



9 UTILISATION DES DROITS

	2001	2002	%
Encaissement global	15 239 469	13 811 644	100.00%
Frais nets	2 297 414	2 388 307	17.29%
Attributions fonds de solidarité	54 623	13 550	0.09%
Attributions fonds culturel	927 821	607 865	4.40%
Attributions fonds de prévoyance	129 306	371 582	2.70%
Droits nets à répartir	11 830 305	10 430 340	75.52%



10 DROITS NETS RÉPARTIS

Comme déjà précisé dans notre précédent rapport, les droits de gestion collective obligatoire de l'année 2000, pour le domaine dramatique, n'ont pu être répartis, pour des raisons techniques, qu'en janvier 2002 au lieu de

décembre 2001. De ce fait, la répartition totale pour l'année 2002 cumule les années 2000 et 2001.

Les autres secteurs de droits ont pu être répartis normalement dans le courant de l'année.

10.1 RÉPARTITION PAR TYPE DE DROITS

Droits (en francs)	2001	2002	%
Gest. coll. oblig. rép. dramatique	133 992	3 167 516	26.68
Gest. coll. oblig. représentée	695 051	54 172	0.46
Gest. coll. oblig. audio francophone	4 115 640	2 065 240	17.40
SSR	3 956 282	3 674 532	30.95
Satellite	2 313	18 180	0.15
Radios/TV locales	68 775	38 814	0.33
Droits de reproduction + divers	19 664	16 946	0.14
Contrats divers	35 394	42 826	0.36
Sociétés étrangères	710 398	608 399	5.12
Sociétés suisses	27 210	25 876	0.22
Droits de représentation	2 200 938	2 159 102	18.19
TOTAL	11 965 657	11 871 603	100.00

10.2 PROPORTION DE DROITS VERSÉS AUX MEMBRES SSA

Droits audiovisuels

Les répartitions provisoires des droits d'émission de la SSR pour 2002 donnent le partage suivant entre les ayants droit de la SSA et les ayants droit affiliés aux sociétés sœurs (suisse et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

% des auteurs membres de la SSA	2000	2001	2002
Radio (tous émetteurs suisses confondus)	38.75%	34.38%	27.56%
Télévision (tous émetteurs suisses confondus)	14.42%	13.72%	21.65%

Soit une moyenne générale de 21.95% pour les auteurs membres de la SSA (14.92% en 2001).

Par rapport à l'an précédent, nous notons donc à nouveau une augmentation de la part revenant aux auteurs SSA. Cependant, il ne s'agit ici que de résultats provisoires qui ne permettent pas de conclure définitivement sur l'utilisation du répertoire suisse.

Détail par région	2000	2001	2002
Radio suisse alémanique	97.88%	100.00%	55.82%
Radio suisse de langue italienne	5.88%	3.81%	3.26%
Radio Suisse Romande	65.06%	52.41%	37.74%
Télévision suisse alémanique (SF DRS)	17.92%	21.09%	19.02%
Télévision suisse de langue italienne (TSI)	5.33%	11.98%	33.49%
Télévision Suisse Romande (TSR)	16.03%	12.84%	19.47%

Droits de représentation

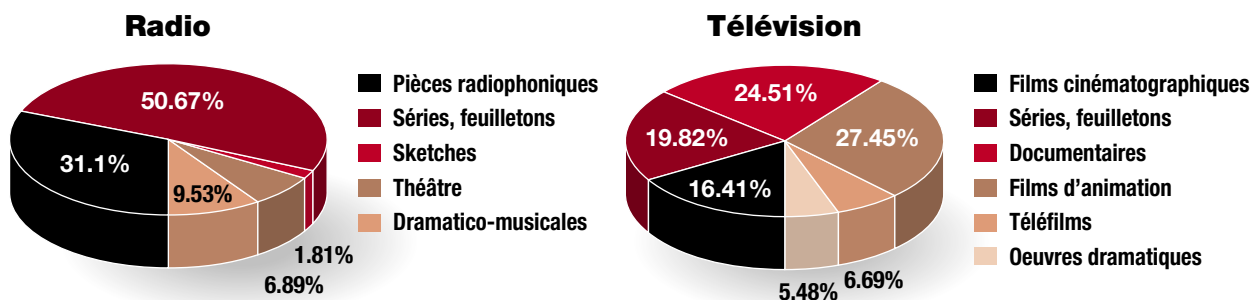
Dans le secteur des droits de représentation, le partage pour l'année 2002 entre les auteurs de la SSA et les auteurs étrangers est le suivant:

% des auteurs membres de la SSA	2000	2001	2002
Théâtre amateur	15.87%	9.54%	17.73%
Théâtre professionnel	31.99%	30.64%	44.94%

Soit une moyenne générale de 42.80%, nettement supérieure à celle de 2001 (29.12%).

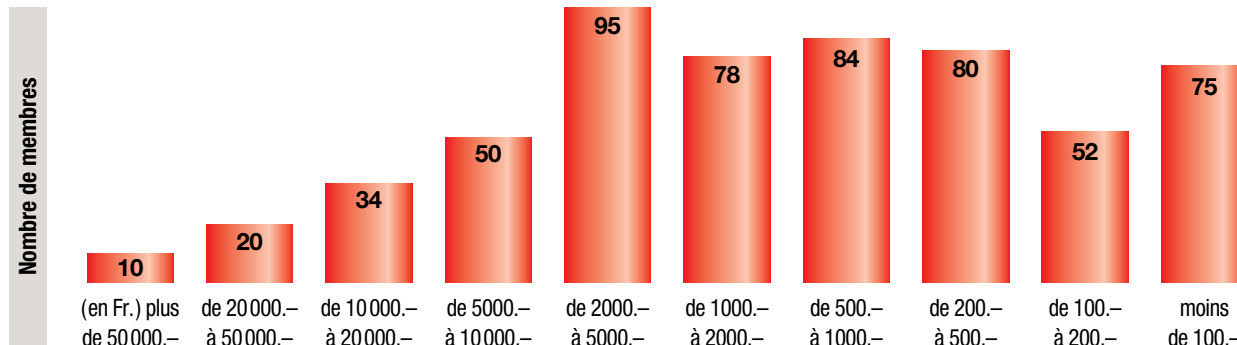
10.3 RÉPARTITION DES DROITS D'ÉMISSION

Les statistiques provisoires sur le nombre de minutes réparties pour les diffusions de la SSR en 2002 en fonction des catégories d'oeuvres sont les suivantes:



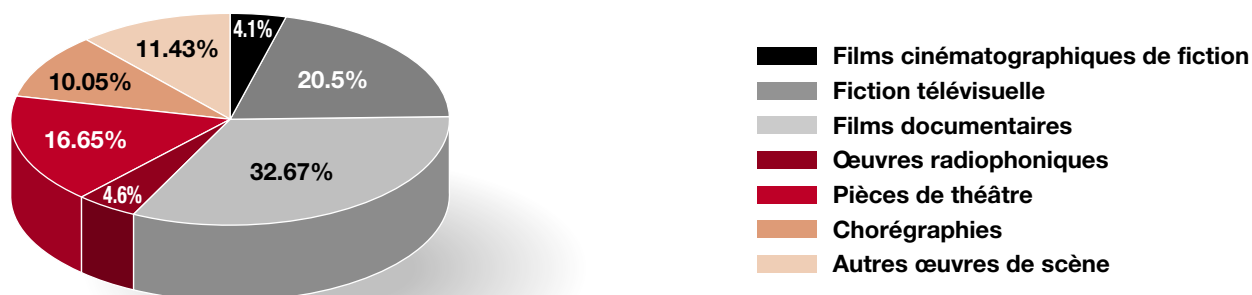
10.4 VERSEMENTS AUX MEMBRES

En 2002, la SSA a versé des redevances à 578 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport aux exercices précédents, le nombre de bénéficiaires a encore augmenté (+7.04%), tout comme le montant total versé de Fr. 2 889 000.- (+27.66%).



10.5 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

En 2002, les membres ont déclaré 805 oeuvres au répertoire de la SSA. Par rapport à tous les exercices précédents, il s'agit d'une véritable explosion (le nombre d'oeuvres enregistrées a doublé par rapport à 2001). Voici leur répartition détaillée par nature d'oeuvre:



II FONDS CULTUREL

Le Fonds précité a permis de promouvoir de nouvelles actions au cours de l'année écoulée, tout en poursuivant la majorité de celles entreprises en 2001. Signalons notamment:

Prix SSA au développement de scénarios

Pour la cinquième édition, 112 projets originaux de longs métrages de fiction (cinéma et télévision) ont été reçus de Suisse et de l'étranger. Le jury a décerné à l'unanimité les prix suivants:

Fr. 40 000.- au projet *Die Autonauten auf der Kosmobahn* de Nicolas Humbert (Munich) et Werner Penzel (Munich) / Productions Balzli & Fahrner GmbH (Berne); Fr. 10 000.- au projet *Bound Memories* de Pilar Anguita-MacKay (Lausanne) / Amka Films Productions (Locarno); Fr. 10 000.- au projet *Indians in the Alps* de David Hera (Frauenfeld) / Dschoint Ventschr Filmproduktion AG (Zurich); Fr. 10 000.- au projet *Partir aux Fraises* de Jean-Marc Fröhle (Genève) / Caravan Production SA (Genève); Fr. 10 000.- au projet *Nichts wie weg* de Güzin Kar (Zurich); Fr. 10 000.- au projet *Mon Cirque* de Robert Nortik (Genève); Fr. 5000.- au projet *Le Monde appartient* de Laurent Toplitsch (Lausanne) et Céline Macherel (Paris); Fr. 5000.- au projet *L'Autre Côté du Rêve* de Siu Pham (Nyon).

Les prix ont été remis aux lauréats dans le cadre du Festival international du film de Locarno.

Prix de la relève Suissimage/SSA

- Fr. 20 000.- pour le meilleur court métrage à *Swapped* de Pierre Monnard;
- Fr. 10 000.- pour le meilleur film d'animation à *Geranienfriede* de Marcel Hobi;
- Fr. 5000.- pour le Prix du public à *Nosferatu Tango* de Zoltàn Horvàth.

Les prix ont été remis aux lauréats dans le cadre des Journées cinématographiques de Soleure.

Prix dans les festivals de cinéma:

Festival international de films de Fribourg

- Prix SSA/Suissimage du scénario (Fr. 5000.-) à *Nakta(dul) (Chameau(x))* de Park Kiyong (Corée du Sud).

Visions du Réel – Nyon

- Prix du public SSA/Suissimage (Fr. 5000.-) à *De Stand van de Zon* de Leonard Retel Helmrich (Pays Bas)

Cinéma Tout Ecran – Genève

- Prix SSA/Suissimage du court métrage (Fr. 5000.-) à *Skin Deep* de Yousag Ali Kahn (Grande-Bretagne).

Kurzfilmtage Winterthur

- Prix Suissimage/SSA du court métrage suisse (Fr. 4000.-) à *Swapped* de Pierre Monnard.

VIPER Bâle

- VIPER Swiss Award for Film and Video offert par Suissimage et la SSA (Fr. 5000.-) à *Sans Titre* de Denis Savary.

Festival du film fantastique - Neuchâtel

- Prix SSA/Suissimage du meilleur court métrage suisse (Fr. 5000.-) à *Joshua* de Andreas Müller.

Fonds REGIO Films

Destiné à soutenir la production cinématographique, ce Fonds est financé par la Loterie Romande, la TSR, Suissimage, la SSA (Fr. 50 000.-) et certains cantons et villes de Suisse romande.

Fonds de production télévisuelle Sàrl

Créé par Swissperform, Suissimage et la SSA (Fr. 100 000.-), ce Fonds a pour objectif d'assurer la continuité de la création télévisuelle par les producteurs suisses indépendants.

Fonds d'encouragement à la création interdisciplinaire

Afin de favoriser l'émergence d'œuvres novatrices, la SSA a instauré en 2001 le Fonds précité. Pour cette deuxième session, le jury a attribué deux bourses d'un montant total de Fr. 30 000.– à:

- Elodie Pong pour son projet *I will not KYSS (keep your secrets secret) anymore* (Fr. 20 000.–);
- «Il Gruppo Klainguti» (Fulvio Bernasconi, Moreno Maconi, Gregory Catella, Matteo Terzaghi et Bojan Blecic) pour leur projet multimédia *Il Progetto Klainguti* (Fr. 10 000.–).

Soutien à l'écriture théâtrale

Cette action instituée par la SSA en 2000 propose 3 bourses semestrielles de Fr. 5 000.– chacune attribuées aux auteurs sur des projets d'œuvres théâtrales. Les 6 bourses de l'année 2002 ont été attribuées à Daniel Goetsch, Sandra Korol, Andreas Sauter, Andrea Simmen, Sandra Gaudin/Hélène Cattin et Isabelle Bonillo.

Commandes de pièces de théâtre

Pour encourager les théâtres ou troupes professionnels suisses à commander des pièces originales aux auteurs vivant en Suisse, la SSA offre annuellement jusqu'à 3 bourses de Fr. 10 000.– devant contribuer aux frais de commande d'œuvres nouvelles. Le jury a attribué une seule bourse de Fr. 10 000.– au Théâtre-Temps (La Chaux-de-Fonds) pour la commande à Fermin Belza de la pièce *Modestes Propositions*.

Concours d'écriture de comédies

Dans le but de promouvoir l'écriture de comédies en Suisse romande, «*Confiture, la compagnie qui étale la culture!*» qui présente ses productions au théâtre Cité-Bleue à Genève, a lancé un concours en étroite collaboration avec la SSA (Fr. 20 000.–). Pour cette année, le jury a attribué à l'unanimité le prix de Fr. 10 000.– à la pièce *L'Arche de Noëlla* de Nicolas Haut, étant entendu que la SSA remettra encore une somme de Fr. 10 000.– à la compagnie «*Confiture*» comme aide à la création en 2003.

Collection Théâtre Suisse

En collaboration avec les Editions l'Age d'Homme, les deux titres suivants ont paru au cours de l'année 2002: *Tache:[ta]] n.f.* de Dominique de Rivaz et *Artemisia* de Denis Rabaglia et Ahmed Belbachir. Les subventions sont accordées à l'éditeur et aux auteurs (Fr. 11 000.–).

Fonds d'encouragement à la traduction (théâtre)

Lors de la septième édition de cette action créée avec l'appui du Pourcent culturel Migros, le jury a attribué une bourse de Fr. 8 000.– à Yla Margrit von Dach (Bienne/Paris), pour son projet de traduction en allemand de la pièce de langue française *De la Nature des Choses* de Michel Beretti (Lausanne/France).

Fonds d'encouragement à la création chorégraphique

Le jury de cette sixième édition a attribué 3 bourses: Fr. 10 000.– à Michel Casanovas de la Compagnie Morespace (Bâle) pour son projet *Cheminot*; Fr. 10 000.– à Philippe Saire (Lausanne) pour son projet *Ob Scene, be seen*; Fr. 10 000.– à Pablo Ventura (Zurich) pour son projet *De Humani*. En outre, afin d'encourager les chorégraphes à commander des compositions originales à des compositeurs suisses ou domiciliés en Suisse, le jury a attribué une bourse supplémentaire de Fr. 3 000.– au projet de Michel Casanovas pour la partition musicale de Pierre Favre.

Par l'intermédiaire de son Fonds culturel, la SSA a encore soutenu financièrement, pour une somme totale de Fr. 99 920.-, la création d'œuvres ou des manifestations dans les domaines dramatiques, dramatico-musicaux et audiovisuels: Aktion Anti-Schublade du Raum 33, Bâle; Concours *The filmmaker's choice* de l'Association suisse des réalisateurs de films; Vision 2002 de Cinésuisse, Zurich; Association EnJeuPublic, Lausanne; Nuit du court métrage, Lausanne; Dramenprozessor, Zurich; Soutien culturel à l'Expo.02, Neuchâtel; Ateliers d'écriture visuelle sur l'île d'Elbe, en collaboration avec la Fondation D' Robert et Lina Thyll-Dürr; Atelier d'écriture télévisuelle « Nous les Suisses 2002 » organisé par Focal, Lausanne; Festival Hope & Glory, Zurich; Atelier d'écriture

théâtrale à la Villa Bernasconi, Ville de Lancy, etc.

En outre, elle a contribué à l'activité de la Federazione filodrammatiche Svizzera italiana FFSI (Fr. 2500.-), de la Fédération Suisse des Sociétés Théâtrales d'Amateurs FSSTA (Fr. 5000.-), à l'aide à la création ou à la reprise de pièces d'auteurs suisses par les troupes affiliées à cette fédération (Fr. 4900.-) et aux relations publiques avec les différents festivals suisses audiovisuels (Fr. 12 701.-).

En guise de conclusion, on peut noter qu'au cours de l'année 2002, le Fonds culturel de la SSA a reçu 67 demandes de subvention, enregistré 307 participants aux actions qu'il a organisées. Le montant total des dépenses est de Fr. 722 992.-.

12 FONDS DE SOLIDARITÉ

En 2002, 3 auteurs ont adressé à la SSA des demandes urgentes d'aides financières. Ces demandes ont été agréées par la Commission du

fonds précité, une sous forme de subside à titre gratuit de Fr. 5000.- et une autre de Fr. 3000.- ainsi qu'un prêt sans intérêt de Fr. 5000.-.

13 FONDS DE PRÉVOYANCE « Fonds de Secours de la SSA »

Selon la décision de l'Assemblée générale de juin 2002, les attributions pour l'année en cours ont été modifiées afin de retrouver le taux précédent de 3,9%.

Nous avons ainsi pu attribuer au fonds de prévoyance la somme de Fr. 371 582.- pour l'année 2002.

Comme par le passé, nous avons attribué un taux de 15% pour les primes uniques annuelles de nos membres à la Bâloise Assurance.

En 2002, le conseil de fondation s'est réuni à une reprise. Le nombre de rentes transitoires prévues par le règlement s'élevait à la fin de l'année à 36 (augmentation de 1).

14 COMMISSIONS

14.1 COMMISSION CONSULTATIVE DES AUTEURS

Après quinze ans d'activités sous la présidence de Robert Rudin, son fondateur, puis de Simone Collet, la Commission consultative des auteurs (CCA) s'est essouffée et a cessé ses activités.

Pendant toutes ces années, la CCA a servi de plateforme d'échanges, tant professionnels qu'amicaux, aux auteurs qui ont participé régulièrement ou sporadiquement à ses séances. Parmi les réalisations de la CCA, citons l'édition avec une ligne graphique commune de quelques 70 pièces de théâtre sous forme de brochures ainsi que d'un catalogue régulièrement remis à jour, une collaboration rédactionnelle à chaque bulletin « Entre Cour et Jardin » publié par la Fédération suisse des troupes de théâtre amateur (FSSTA) et la présentation du « Cabarets des

auteurs » lors de chaque congrès annuel de cette Fédération, y compris en 2002 où il a une dernière fois remporté un beau succès.

Ne regrettons pas le passé. L'avenir est ouvert. D'autres groupes naîtront, mus par d'autres énergies, porteurs d'autres projets... Tant qu'il y aura des auteurs, il y aura des espoirs à soutenir, des réalisations à mettre au jour, des œuvres à faire connaître, des petites flammes à transformer en feux de joie.

Les brochures (Fr. 8.-) et catalogues peuvent toujours être acquis directement à la SSA.

*Simone Collet,
présidente de la Commission
consultative des auteurs (dissoute)*

15 ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

15.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il était composé des membres suivants:

	jusqu'au 8 juin 2002	dès le 9 juin 2002
Président	Claude Champion	Claude Champion
Vice-président	Richard Gauteron	Richard Gauteron
Membres	Fabienne Berger Gérald Chevrolet Olivier Chiacchiari Philippe Cohen Louis Crelier Robi Engler Denis Rabaglia Dominique de Rivaz Marcel Schüpbach Cécile Scolari Claudio Tonetti Philippe Zoelly	Fabienne Berger Gérald Chevrolet Philippe Cohen Louis Crelier Robi Engler Emanuelle delle Piane Charles Lombard Denis Rabaglia Dominique de Rivaz Marcel Schüpbach Claudio Tonetti Philippe Zoelly

Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culture, Communication & Publications, Solidarité) ont tenu 17 séances.

15.2 COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jusqu'en août 2002

GESTION & JURIDIQUE

Philippe Zoelly, prés.
Claude Champion
Philippe Cohen
Louis Crelier
Denis Rabaglia

CULTURE

Bernard Falciola, prés.
Fabienne Berger
Claude Champion
Philippe Cohen
Louis Crelier
Robi Engler
Richard Gauteron
Marcel Schüpbach
Claudio Tonetti

COMMUNICATION & PUBLICATIONS

Denis Rabaglia, prés.
Robi Engler
Richard Gauteron

SOLIDARITE

Claude Champion, prés.
Fabienne Berger
Gérald Chevrolet
Cécile Scolari

Dès septembre 2002

GESTION & JURIDIQUE

Philippe Zoelly, prés.
Claude Champion
Philippe Cohen
Louis Crelier
Denis Rabaglia

CULTURE

Claude Champion, prés.
Fabienne Berger
Philippe Cohen
Louis Crelier
Emanuelle delle Piane
Robi Engler
Richard Gauteron
Marcel Schüpbach
Claudio Tonetti

COMMUNICATION & PUBLICATIONS

Denis Rabaglia, prés.
Claude Champion
Emanuelle delle Piane
Richard Gauteron
Charles Lombard

SOLIDARITE

Claude Champion, prés.
Fabienne Berger
Gérald Chevrolet
Robi Engler

15.3 AUTRES ORGANES ET DIRECTION

Directeur

Pierre-Henri Dumont

Directeur adjoint

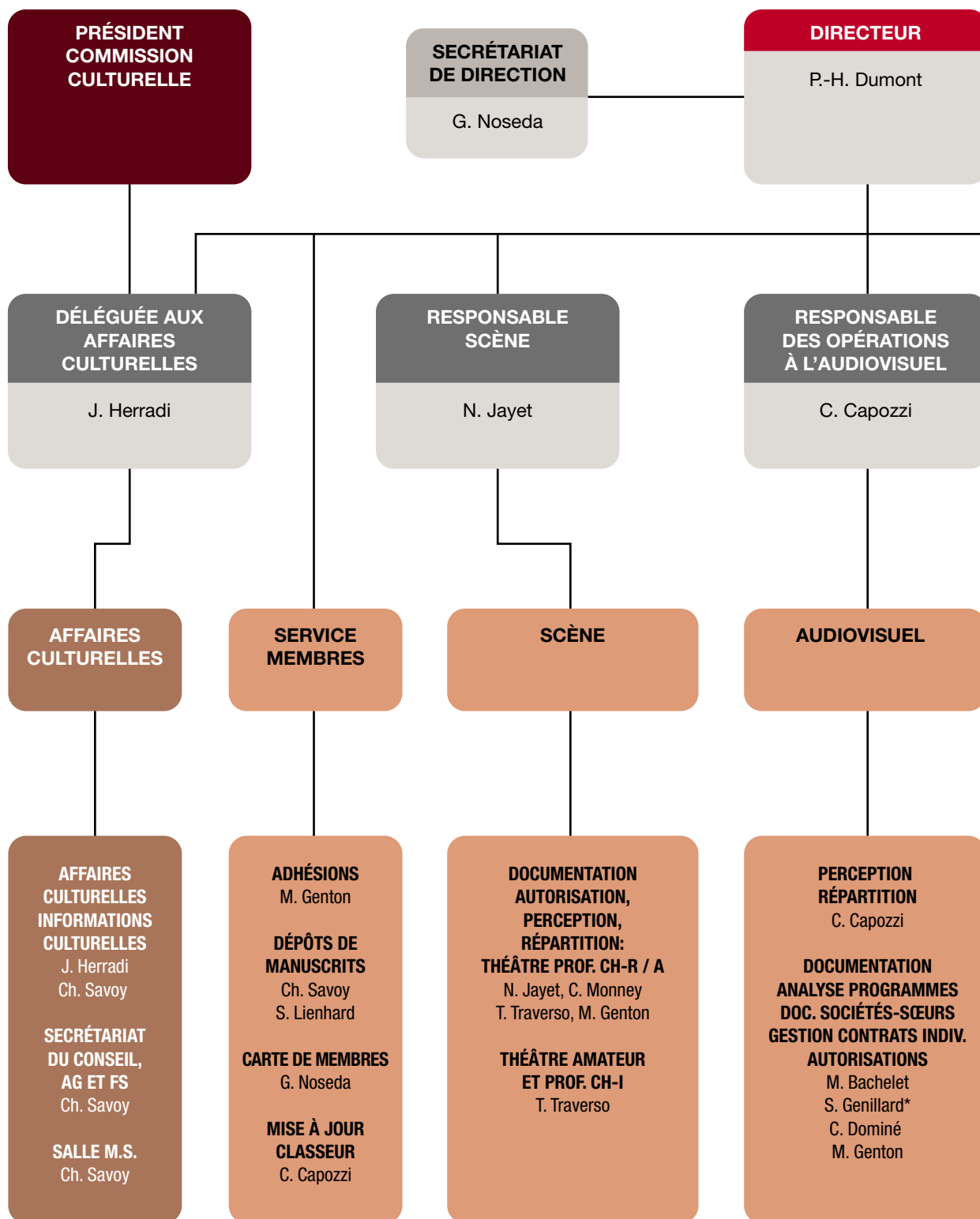
Jürg Ruchti

Contrôle financier

Alber & Rolle, Experts-comptables Associés S.A., Genève

15.4 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION

Au 1^{er} juin 2003



DIRECTEUR ADJOINT

J. Ruchti
*Responsable
Audiovisuel*

* jusqu'au 31.7.2003
** dès le 1.8.2003

**CHEF DU PERSONNEL
ET RESPONSABLE
FINANCES**

P. Willy

**RESPONSABLE
JURIDIQUE**

S. Gerber

**FINANCES
GESTION DU
PERSONNEL**

**COMPTABILITÉ
PAIEMENTS**
P. Willy

**ASSURANCES
SOCIALES, SALAIRES**
G. Nosedà

ÉCONOMAT
S. Lienhard

**FONDATION DE
PRÉVOYANCE**
P. Willy

**SERVICE
JURIDIQUE**

**AFFAIRES
JURIDIQUES**

**CONTRATS
SUCCESSIONS**

**CONTRATS DE
RÉCIPROCITÉ**

**CONSEILS
JURIDIQUES**

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

**AFFAIRES
GÉNÉRALES
SÉCRÉTARIAT
GÉNÉRAL**
G. Nosedà

**RÉCEPTION
ET RÉPONSE
TÉLÉPHONIQUE**
S. Lienhard

**RELATIONS
EXTÉRIEURES**

PUBLICITÉ
G. Nosedà

**BULLETIN
INFORMATION**
B. Bonardi

**RELATIONS
PUBLIQUES**

**RELATIONS
INTER-
NATIONALES**

INFORMATIQUE

J.-P. Zahno

**DÉVELOPPEMENT,
FORMATION
ET SUPPORT
ADMINISTRATION
PARC & RÉSEAU
TÉLÉCOMMUNICATION**
J.-P. Zahno

WEBMISTRESS
S. Genillard*
B. Bonardi**

16 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2002

Actif (en francs)	2001	2002
Banques et placements	11 824 237	8 967 340
Chèques postaux	65 216	56 289
Caisse	356	722
Impôt anticipé	111 723	54 228
Débiteurs	2 077 976	2 420 468
Actifs transitoires	116 871	142 378
Actifs circulants	14 196 379	11 641 425
Mobilier et agencement bureaux	380 951	386 210
Fonds d'amortissement	-306 189	-324 122
Machines de bureau	76 522	77 868
Fonds d'amortissement	-74 393	-75 475
Aménagement salle multi-fonctions	126 318	126 318
Fonds d'amortissement	-41 651	-62 525
Ordinateurs	318 090	167 465
Fonds d'amortissement	-277 395	-146 162
Logiciels	372 344	439 374
Fonds d'amortissement	-281 993	-320 903
Immobilisations	292 604	268 048
TOTAL DE L'ACTIF	14 488 983	11 909 473
Passif (en francs)		
Droits à répartir	11 960 469	10 821 516
Fonds de secours SSA	94 306	336 582
Passifs transitoires	1 669 801	57 044
Fonds étrangers	13 724 576	11 215 142
Fonds de solidarité	103 201	103 751
Fonds culturel	518 026	447 826
Réserve pour droits à répartir	133 168	132 490
Résultat reporté	9 511	10 012
Résultat de l'exercice	501	252
Fonds propres	764 407	694 331
TOTAL DU PASSIF	14 488 983	11 909 473

16.1 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2002

Produits (en francs)	2001	2002
Commissions de perception représentations publiques	489 462	481 579
Commissions de perception audiovisuel	983 797	1 005 100
Commissions de perception droits de gestion collective	824 657	901 879
Participation frais fonds culturel	90 874	90 874
Intérêts bancaires	319 208	190 703
Recettes diverses	39 478	45 933
Total des produits	2 747 476	2 716 068
Charges (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	429 650	398 441
Frais assemblée générale, Conseil d'Administration et mandats	257 311	185 280
Salaires et charges sociales	1 575 061	1 654 487
Loyers et charges d'entretien	246 630	246 060
Frais divers de bureau	119 008	110 118
Amortissements	119 315	121 430
Total des charges	2 746 975	2 715 816
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	501	252

16.2 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

	2001	2002
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles (en francs)		
Mobilier et machines de bureau	515 000	590 000
Ordinateurs et logiciels	250 000	260 000
Caution bancaire en faveur de tiers	27 000	27 000

17 COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES

17.1 BILAN

Dans le domaine des actifs, la diminution importante de ce poste est liée à la baisse des encaissements et au rattrapage des répartitions de droits en 2002.

La répartition des droits de gestion collective obligatoire dramatique avait dû, pour des raisons techniques, être repoussée de décembre 2001 à janvier 2002.

Les immobilisations sont en légère baisse, excepté dans le domaine des logiciels où les investissements restent importants.

Les passifs subissent une baisse conséquente des droits à répartir et des transitoires liés à un remboursement de perception supérieure.

17.2 PROFITS ET PERTES

Au niveau des produits, il y a une baisse sensible des revenus bancaires liée à l'évolution des taux financiers. La SSA a toujours eu une politique extrêmement prudente afin de ne prendre aucun risque dans une politique de placement plus rémunérateur et s'interdit de placer son argent dans des obligations ou actions diverses.

En ce qui concerne les charges, la SSA a pu légèrement diminuer ce poste pour l'année 2002 malgré d'inévitables augmentations de certains secteurs.

La diminution du poste « Conseil d'administration et mandats » a été en partie compensée par un déplacement de charges sur le poste « salaires et charges sociales ».

18 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

**A l'Assemblée générale ordinaire des Associés de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
Société Coopérative
Lausanne**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision de votre société, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 18 mars 2003

L'Organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Hubert ROLLE
Expert Comptable Diplômé

Jean-Charles VITALI
Agent Fiduciaire avec brevet fédéral
Responsable du mandat

Annexes: Comptes annuels comprenant:
- Bilan au 31 décembre 2002 d'un total actif de CHF 11 909 473
- Compte de profits et pertes présentant un bénéfice de CHF 252
- Annexe au bilan au 31 décembre 2002

IMPRESSUM

Rédaction

Claude Champion
Pierre-Henri Dumont
Jürg Ruchti
Jolanda Herradi
Geneviève Nosedà Guignard

Graphisme

Jean-Pascal Buri
Dizain, Lausanne

Impression

José Pahud
Imprimerie du Dauphin, Lausanne